

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/364
13 décembre 2002

(02-6906)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

MODIFICATION APPORTÉE PAR LA NOUVELLE-ZÉLANDE AU FORMAT DES CERTIFICATS PHYTOSANITAIRES

Communication de la Nouvelle-Zélande

L'organisation nationale de protection des végétaux de Nouvelle-Zélande, le Ministère de l'agriculture et des forêts, tient à informer les Membres qu'une modification a été apportée au format du certificat phytosanitaire.

On trouvera un exemple du nouveau certificat phytosanitaire à l'adresse suivante:

<http://www.maf.govt.nz/biosecurity/exports/plants/new-phyto-cert.htm>

Ce nouveau certificat sera introduit progressivement sur une période de 12 mois à compter de novembre 2002. Pendant cette période, le format actuel et le nouveau format du certificat phytosanitaire coexisteront.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à: The Director, Plants Biosecurity, MAF Biosecurity Authority, PO Box 2526, Wellington, Nouvelle-Zélande. Téléphone: +64 4 474 4140; télécopie: +64 4 498 9888.
